

# ECOLE DE GUERRE



PROMOTION *VERDUN*

*2015 -2016*

## La formation militaire des premiers chefs militaires Africains

Capitaine de corvette MIBISSA Jean Claude

Sous la direction de  
Antoine CHAMPEAUX  
Lieutenant-colonel

## INTRODUCTION

Parler de la formation militaire des premiers chefs militaires africains, devait nous conduire à une étude élargie sur la mise en place des armées africaines d'une part et des différents mécanismes mis en œuvres par toutes les anciennes puissances coloniales<sup>1</sup>, pour former les premiers chefs militaires de leurs anciennes colonies d'Afrique et de Madagascar d'autre part. Mais, les difficultés que nous avons rencontrées depuis Paris, pour accéder aux sources d'information traitant des questions de la décolonisation et du transfert de souveraineté, des anciennes colonies autres que les colonies françaises, nous contraint à limiter le présent travail aux seules ex-colonies françaises.

L'idée de l'accession à la souveraineté nationale des anciennes colonies françaises d'Afrique et de Madagascar avait fait apparaître aux yeux de la France, la nécessité de préparer la future élite militaire des pays que nous convenons d'appeler aujourd'hui "ex-colonies françaises". C'est donc fort du besoin de rendre autonome les armées de ces futurs États embryonnaires, que la France avait pensée bien avant les indépendances à l'importance que revêtait la formation aux profit des futurs jeunes cadres militaires des États en gestation.

Cette volonté d'accompagner l'Afrique, le général Charles de Gaulle la déclare publiquement le 30 janvier 1944 au cours de la Seconde Guerre mondiale : « **La France doit libérer ses colonies d'Afrique, mais en créant des liens spécifiques avec elles. Notons l'utilité d'amener les Africains peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capable de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires<sup>2</sup>.** »

Aussi, pour toujours témoigner de la volonté de la France d'accompagner ses ex-colonies, Abderrahmane M'ZALI, souligne dans son mémoire de doctorat que « **la politique africaine de la France, ne procède ni d'une improvisation ni d'une tactique accidentelle fortuite, mais d'une stratégie qui doit combler le vide créer par l'accession des ex-colonies françaises d'Afrique à l'indépendance** »<sup>3</sup>.

De ce fait, dès leur accession à l'indépendance, les ex-colonies françaises d'Afrique et Madagascar devaient assumer leur défense nationale. Cela représentait une lourde charge pour ces jeunes États, lourde charge que la France s'est rapidement employée à alléger en fournissant son appui. Ainsi, la France tenant à parfaire son œuvre de décolonisation, ne pouvait envisager maintenir dans les pays indépendants et souverains ses propres forces. Aider les futurs États à mettre en place leurs armées était donc pour la puissance coloniale de l'époque, une nécessité, voire un impératif. La mise en œuvre de cette aide, ne pouvait commencer que par la formation des cadres. Mais ladite formation des cadres militaires africains et malgaches ne date pas seulement de la veille ou du lendemain des indépendances. Il eut des pionniers depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Certes, et à l'instar de la

---

<sup>1</sup> La Grande Bretagne, l'Espagne, la France, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique et le Portugal.

<sup>2</sup> **M'ZALI Abderrahmane** (colonel dans l'armée marocaine), *La coopération franco-africaine en matière de défense*, thèse de doctorat Université Hassan II Casablanca, L'Harmattan, 2010, p. 40.

<sup>3</sup> *Ibid.* 4<sup>e</sup> de couverture.

France, le corps des officiers était réservé à une certaine classe de citoyens. C'est fort de cette logique discriminatoire de l'époque, que bon nombre de ces africains pionniers dans l'armée française étaient des enfants des chefs indigènes que le commandement français avait manifesté le désir d'instruire, leur offrant une formation militaire en signe de reconnaissance pour leur loyauté à la France, et qui par la suite devaient être les futures chefs des armées de leurs pays respectifs. Mais au regard de la bravoure et des valeurs que ces pionniers ont su montrer. Cette dynamique de formation et de recrutement des militaires africains pour le compte de l'armée française s'étendra au-delà de ces discriminations initiales. Il nous suffira par ailleurs de se souvenir des récits d'histoire qui nous parlent de certains d'entre eux ; à l'instar du sergent Malamine, homme de confiance de l'explorateur français Savorgnan de Brazza, avec qui, il entreprit l'expédition du Congo en 1882. Ou du sergent Azara au Maroc qui sut galvaniser ses troupes pour défendre ses positions. Elle va véritablement évoluer au lendemain de la Première Guerre mondiale. Cette volonté manifestée par le commandement français, prendra corps à partir de 1921 avec la création des premières écoles d'enfants de troupes en Afrique occidentale, puis en Afrique équatoriale et se poursuivra jusqu'à 1951. De plus, les longues enquêtes menées à partir de 1927 par le commandement français à travers les colonies françaises pour recruter les cadres africains destinés à remplacer les cadres français dans les colonies, constituèrent la deuxième phase de ce vaste programme de formation des premiers chefs militaires africains et malgache. Ainsi, « **dès 1955 les autorités françaises s'étaient attachées à intensifier la formation des officiers et sous-officiers autochtones afin de pouvoir faire face aux besoins d'encadrement** ». <sup>4</sup>

C'est fort de cette projection d'idée que, « lorsque les armées nationales africaines et malgaches ont été constituées à partir du mois de janvier 1960, l'Armée française qui comptait dans ses rangs 415 officiers et 2.500 sous-officiers originaires de ses anciennes colonies d'Afrique et de Madagascar, décida de transférer ces personnels dans leur pays d'origines respectifs, pour servir de premiers chefs militaires au sein des jeunes armées africaines. » <sup>5</sup> Mais bien évidemment ce premier transfert était largement insuffisant, bien que cette insuffisance fût dans un premier temps palliée par la désignation des officiers et sous-officiers français au titre de l'Assistance militaire technique (AMT). Dans un second temps, les structures mises en place, poursuivaient les programmes de formation, pour atteindre un nombre suffisant et nécessaire à la gestion autonome et optimale des jeunes armées africaines et malgache.

Parler de la formation des premiers chefs militaires africains, revient donc, non seulement à parler des deux cent cinquante officiers sortis de l'EFORTOM, mais aussi de tous ceux qui ont été formé avant la création de cette école et ont servi dans l'armée française avant d'intégrer après les indépendances les armées de leurs

---

<sup>4</sup> *Frères d'Armes* [organe de liaison des forces armées françaises, africaines et malgaches], n° 10, août 64, p. 8.

<sup>5</sup> *Frères d'Armes*, [organe de liaison des forces armées françaises, africaines et malgaches], n° 76, septembre/octobre 1975, p. 9. Ils étaient 4 colonels, 6 commandants, 31 capitaines et 157 lieutenants.

pays respectifs. Ce fut le cas du général SOUMARE<sup>6</sup> et du colonel Claude MADEMBA-SY<sup>7</sup>, pour ne citer que c'est deux cas.

Au regard de ce qui précède, que pouvons-nous retenir de la formation militaires des premiers chefs militaires africains, des ex colonies françaises ?

La réponse à cette question nous permet non seulement de retracer la lente évolution qui a abouti, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à l'intensification de la formation des officiers et sous-officiers africains et malgaches, qui par la suite deviendront avec ceux que nous avons appelé plus haut « pionniers », les premiers cadres des armées nationales de leurs pays respectifs au moment des indépendances ; mais aussi de montrer comment à partir de la formation reçue, ces premiers chefs militaires africains ont évolué dans un environnement social et culturel, où les solidarités claniques, religieuses et régionalistes posent des problèmes d'équité nationale et apparaissent comme problématique au regard des règles hiérarchiques militaires.

Pour la clarté de ce travail et pour mieux apprécier l'évolution de la volonté de la France dans le soutien accordé aux jeunes armées de l'Afrique, nous allons adopter une approche chronologique. Ainsi, nous commencerons par étudier, d'une part, comment la formation militaire des premiers chefs militaires africains avait été conçue et menée et, d'autre part, comment ces chefs ont été accompagnés par la France (I). Ensuite, nous chercherons à montrer quels chefs ils ont été à la tête de leurs armées et quel rôle déterminant, au-delà de l'armée, ils ont joué dans la société. Bien évidemment, nous ne pouvons parler du rôle des chefs militaires dans leurs États respectifs, sans aborder également la question des coups d'États militaires (II).

## **I. AFRICANISATION DES CADRES MILITAIRES DES ARMÉES NATIONALES**

L'africanisation est le terme employé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour désigner le programme de formation qui devait permettre à la France d'augmenter au profit de son armée, le nombre d'officiers et sous-officiers originaires d'Afrique et de Madagascar que l'on appelait le « corps des officiers et sous-officiers indigènes ». Au regard de l'engagement, du courage et de l'ardeur des militaires africains combattant pour la France lors des deux guerres mondiales, il apparut pour la France, la nécessité de former d'avantage des cadres venant d'Afrique et de Madagascar, pour servir dans l'armée française. Ainsi, en 1955 la France qui ne comptait dans les rangs de son armée qu'une cinquantaine environ, d'officiers originaires de ses colonies d'Afrique et de Madagascar, adopta plusieurs mesures, allant de l'incitation des jeunes Africains à s'engager dans la carrière militaire, à la création à Dakar d'une classe préparatoire de Saint-Cyr, à l'incorporation massive

---

<sup>6</sup> Né en 1905 à Saint Louis au Sénégal, recruté dans l'armée française en 1925. Nommé chef d'état-major de l'armée malienne en 1960.

<sup>7</sup> Né en 1923 à Versailles, s'engage au sein de la division Leclerc, débarque en Normandie en 1944. Devient ambassadeur dans plusieurs pays pour le compte du Sénégal après les indépendances.

des élèves des écoles supérieures comme appelés en les orientant vers les écoles d'officiers de réserves.

Ces officiers africains, initialement formés par la France pour les besoins de son armée, dont les rangs sont complétés au fur et mesure par les promotions successives d'avant les indépendances, sont reversées aux armées africaines, au lendemain des indépendances, pour servir de cadres au sein des jeunes armées dans ces États embryonnaires.

La France poursuivra cet effort de formation au profit des Africains, même après les indépendances. Car non seulement le nombre de cadres était insuffisant mais aussi très inégalement réparti entre les différents pays du continent. Cette insuffisance et cette répartition inégale des cadres par pays, préoccupait au plus haut point la France dans son statut d'ancienne puissance coloniale. C'est pourquoi, elle continuait à chercher les voies et moyens pour corriger ce déficit en personnels officiers et sous-officiers devant servir de chefs militaires dans les jeunes armées africaines.

Les besoins étaient nombreux, la nécessité d'avoir des armées africaines composées des militaires autochtones était grande et urgente, il fallait donc aller vite. Il fallait certes, aller vite pour ne pas être dépassé par la rapide évolution du continent, mais aussi agir avec prudence, de façon à préparer au mieux ces personnels pour permettre à l'Afrique de disposer des cadres aptes et bien formés. Toute précipitation pouvant résulter une baisse d'aptitude et de rendement.

Comme nous l'avons dit plus haut, la France se devait de trouver dans des délais raisonnables, les voies et moyens pour armer en personnel d'encadrement les jeunes armées de ses ex-colonies. Fort de ce besoin, la première idée était de nommer les adjudants-chefs africains qui servaient dans l'armée française, au grade de sous-lieutenant. Mais cette idée avait pour inconvénients dégarnir le sommet des sous-officiers supérieurs, tout en ayant des officiers subalternes relativement âgés. La deuxième idée apparaissait être meilleure, mais sa rentabilité devait être appréciée sur une période un peu plus longue. Cette idée consistait à former les officiers africains dans les écoles d'armes et de services. Mais il fallait augmenter leurs limites d'âges, étant donné que les Africains admis à suivre ces formations dépassaient souvent les limites d'âges autorisées pour les Français. Mais en dépit de l'allongement de la limite d'âge pour entrer dans certaines écoles, notamment à l'École Spéciale militaire inter armes (ESMIA), très peu de candidats africains et malgaches étaient souvent aptes à se présenter.

C'est ainsi qu'une troisième idée avait germé, celle de créer une école au profit uniquement des ressortissants d'outre-mer, avec des conditions d'admissions adaptées au profil des candidats. Fut alors créée le 1<sup>er</sup> octobre 1956 à Fréjus l'École de formation des officiers africains. Cette école connue plusieurs mutations de nom pour l'adapter au contexte géopolitique. D'abord l'École de formation des officiers ressortissants des territoires d'outre-mer (EFORTOM), elle devint le 22 juillet 1959 École de formation des officiers du régime transitoire des troupes d'outre-mer (EFORTOM), nom qu'elle gardera jusqu'au 17 mai 1961, date à laquelle elle recevra

son appellation définitive en échangeant le générique « Troupes d'outre-mer » contre celui de « Troupe de marine » et devint École de formation des officiers du régime transitoire des troupes de marine (EFORTDM)<sup>8</sup>.

La France en intensifiant donc ses efforts de formation au profit des africains, offrait aux armées nationales africaines des pépinières de cadres bien formés. Les gouvernements africains et malgaches avaient parfaitement conscience du fait que les cadres issus des écoles militaires françaises possédaient à la fois l'autorité, la culture, la méthode et l'abnégation indispensables à l'accomplissement de leurs missions dans les armées nationales de leur pays respectif.

Toujours dans cette volonté de la France d'éviter de former à la hâte, avec le risque de fournir à l'Afrique des cadres mal formés et incompetents, car le but à atteindre n'était pas de fabriquer des porteurs de galons, mais plutôt de former des chefs militaires ayant toutes les aptitudes requises<sup>9</sup>. En 1960, tout en conservant les formations des africains à l'EFORTOM et en tenant compte du niveau d'instruction propre aux origines des stagiaires, la décision de procéder à la sélection des stagiaires africains aptes à suivre les enseignements dispensés dans les écoles réservées aux stagiaires français fut prise. Les États africains avaient la liberté de sélectionner leurs candidats dans le respect strict des conditions à remplir. Cette décision permettait d'une part de raccourcir les délais de formation et d'offrir d'autre part une gamme de formations complètes. Deux possibilités de rentrer dans ces écoles s'offraient aux candidats sélectionnés par les gouvernements respectif.

- Soit en passant avec succès le même concours et dans les mêmes conditions que leurs camarades de nationalité française, mais en bénéficiant toujours d'une limite d'âge reculée. Lorsque les résultats en fin de formation étaient satisfaisants ils recevaient le même diplôme que leurs camarades français, mais avec la mention à « titre étranger » ;
- Soit en entrant dans ces écoles comme stagiaires sur simple proposition des gouvernements respectifs. Dans ce cas, la candidature était acceptée après examen de dossier, et si les conditions minimales d'aptitude étaient remplies, le stagiaire était admis à l'école, mais il ne recevait pas à la fin du cursus de formation un diplôme, seulement un certificat de participation au cycle de formation<sup>10</sup>.

En outre, les futurs candidats aux concours des grandes écoles militaires françaises pouvaient préparer en France leur entrée dans ces écoles, en suivant des cours dans l'enseignement public ou dans les écoles militaires préparatoires. Toutes les grandes écoles militaires françaises (Polytechnique, Saint-Cyr, École militaire inter armes de Coëtquidan, Écoles d'application des armes, ainsi que les Écoles de

---

<sup>8</sup> *Frères d'Armes*, n° 16, août/septembre 1965, p. 13.

<sup>9</sup> *Frères d'Armes*, n° 9, juin 1964, p. 18.

<sup>10</sup> *Frères d'Armes*, n° 10, août 1964, p. 10.

l'Armée de l'Air et de la Marine nationale) étaient, et d'ailleurs le sont toujours, accessibles aux candidats africains et malgaches.

Aussi, la nécessité de trouver l'équilibre entre les besoins de formation et le nombre de places accordées aux Africains avait conduit à l'élargissement des pôles de formation. Ainsi, l'idée de construire les écoles de formation en Afrique, avait été à juste titre approuvée par les instances décisionnelles françaises. Pour non seulement réduire les coûts de formations en formant sur place en Afrique, mais aussi augmenter le volume des stagiaires à former. De ce fait tous les efforts tendant à créer ou à renforcer les structures de formation existantes devaient être encouragés. Cette hypothèse ne supprimait pas les formations des Africains en France. En plus du renforcement des capacités de formation des Africains, Elle visait plutôt, à mieux faire correspondre les besoins locaux et à rendre les États africains moins dépendants de l'extérieur d'une part, mais aussi à permettre de familiariser les hommes de plusieurs pays voisins à des méthodes et techniques communes, dans le cadre de la défense sous régionale d'autre part.

De ce fait, des écoles furent créées en Afrique, avec le concours de la France. C'est ainsi qu'en 1960, l'École militaire interarmes du Cameroun (EMIAC) fut la première école de formation d'officiers d'actives à être ouverte sur le continent. Puis furent ensuite créées en septembre 1961 l'École des forces armées ivoiriennes à Bouaké, puis en 1966 l'École de formation des officiers d'active de Bouar en République de Centre Afrique et enfin, l'Académie militaire d'Antsirabe à Madagascar en 1967. Toutes ces écoles ont acquis une excellente réputation et la formation dispensée ne souffrait d'aucun complexe à côté des écoles de la métropole. Thomas Sankara, ex-président du Burkina-Faso fut formé dans l'École malgache.

## **11. Adapter la formation aux contraintes de nécessité et à l'exigence de la qualité**

Les conditions d'admission des stagiaires africains à l'EFORTOM fixaient l'âge entre vingt-trois et vingt-neuf ans et exigeaient une ancienneté de deux ans au grade de sous-officier, la possession du certificat d'aptitude technique de second degré (C.A.T.2) et enfin un niveau d'instruction générale correspondant à la classe de quatrième. Les élèves officiers devaient passer deux années de formation militaire et aussi scolaire dans cette école. À la fin de cette formation, ils étaient capables de tenir le rang d'officier, au même titre que leurs camarades sortis de l'École spéciale militaire inter armes<sup>11</sup>.

Le but visé par l'adaptation des programmes des stagiaires africains était naturellement d'obtenir en fin de formation, des cadres disposant des capacités proches ou identiques de celles de leurs camarades français. La justesse de ces vues étaient confirmée par l'encadrement en fin de formation. Pour ce faire, l'École a d'abord créé en première année, chez tous les élèves quelles que soient leur origines et leur nationalité, des modes de pensée communs propres à établir un

---

<sup>11</sup> *Frères d'Armes*, n° 9, juin 1964, p. 18.

milieu homogène tant sur les plans de la formation morale que sur celui de l'instruction générale ou militaire. Puis par la suite, en deuxième année, il était question de parachever leur formation pour en faire des officiers capables de suivre avec profit les cours des écoles d'application d'armes. La formation donnée à l'école visait à développer les qualités intrinsèques, le goût des responsabilités et de l'effort mais aussi à inculquer les bases d'instruction générale, permettant aux élèves d'exprimer avec simplicité, clarté et précision des idées logiquement ordonnées. À ce propos, il est intéressant de noter des remarquables résultats obtenus en 1963, par deux anciens élèves de l'EFORTDM dans les écoles d'application où ils affrontaient leurs camarades de Saint-Cyr et de l'EMIA. À l'école d'application du génie d'Angers, une place de sixième au classement général et à l'école d'administration de Montpellier, la première place du classement général<sup>12</sup>.

En outre, en plus de la formation intellectuelle et militaire, l'école visait aussi à durcir les corps et forger les caractères, afin que dans n'importe quelle forme de conflit, le jeune officier, chef d'un détachement isolé, puisse être en mesure physiquement, intellectuellement et moralement de surmonter les difficultés. C'est ainsi que fonctionnait l'école de formation des officiers du régime transitoire des troupes de marine. La noble mission de cette école qui a permis de constituer le socle de l'encadrement des jeunes armées africaines et malgaches, prit fin le 31 juillet 1965, à la sortie de la huitième promotion. Et depuis cette date, les officiers africains et malgaches, qui devaient recevoir une formation d'officier dans les écoles françaises, rejoignaient directement leurs camarades français dans les différentes écoles de formation d'officiers. L'EFORTDM était l'école d'un régime transitoire. Une fois les objectifs de cette étape de transition atteints, l'école avait fermé ses portes. Ainsi, durant neuf ans, du 1<sup>er</sup> octobre 1956 au 31 juillet 1965, l'école avait formée huit promotions totalisant deux cent quatre-vingt-treize (293) élèves officiers originaires de tous les États membres de l'ex-communauté.

Aussi, la condition de sous-officier pour être admis à l'EFORTOM permettait certes de faire un recrutement de qualité pour les jeunes officiers africains et malgaches, mais c'était néanmoins au détriment du corps des sous-officiers qui perdait les meilleurs au profit de la formation des officiers. Ce système de formation d'officier fonctionnait en circuit fermé. Il n'y avait donc pas d'apport extérieur. Avec l'objectif de sortir de ce système de formation en circuit fermé, l'idée de susciter un attrait des jeunes Africains pour le métier des armes, entrainera les autorités françaises à prendre la décision de former les futurs cadres depuis leur enfance, en orientant particulièrement les enfants des chefs coutumiers et autres notables, dans les « écoles des otages »<sup>13</sup> dans le but de susciter les vocations pour le métier des armes. Ce sont ces écoles des otages qui par la suite deviendront des écoles militaires préparatoires (EMP) en Afrique.

Si, à l'origine l'entrée dans les écoles des otages se faisait sous la contrainte pour les enfants des notables, par contre l'admission dans les écoles militaires préparatoires

---

<sup>12</sup> *Frères d'Armes*, n° 16, août/sept. 1965, p. 14.

<sup>13</sup> **Écoles des otages** sont des établissements scolaires créés par le colonisateur français pour regrouper les fils de chef et de notable afin de les surveiller et les former pour devenir des auxiliaires au pouvoir colonial.

se faisait par voie de concours, et très vite ces écoles connurent une grande attraction dans toutes les couches des populations. Ce fut le cas du Prytanée militaire de Saint Louis au Sénégal et du Prytanée militaire de Bingerville en Côte d'Ivoire, pour ne citer que celles-là.

Ainsi, en fonction de leurs aptitudes, certains élèves une fois leurs études terminées, s'engageaient dans l'armée et portaient rapidement le grade de sous-officier. Les plus doués, poursuivaient leur scolarité dans l'objectif de se présenter au concours direct de l'École spéciale militaire inter armes de Saint-Cyr Coëtquidan.

## **12. Le compagnonnage**

Par ailleurs, au-delà de la formation académique et militaire dispensée aux premiers chefs militaires Africains en France, ils bénéficièrent également de la présence des cadres français, une fois nommés à un poste. Ce fut une sorte d'assistance à l'endroit de ces jeunes responsables militaires, certes bien formés mais allaient être conseillés dans leurs nouvelles responsabilités par des cadres français plus expérimentés.

Une aussi grande mutation ne pouvait se poursuivre sans un encadrement pour parachever l'œuvre entamée par les programmes de formations académiques. C'est pourquoi, dans le cadre des accords de coopération, la France mit en place un compagnonnage par l'assistance militaire technique (AMT). Cette assistance était donc nécessaire sur le terrain, pour non seulement palier à l'insuffisance des cadres, mais aussi pour assurer le rôle charnière de conseiller militaire auprès des jeunes chefs militaires africains et également pour assurer une forme de maintien en condition opérationnelle du matériel fourni par la France aux jeunes armées africaines, qui ne disposaient pas véritablement d'une expertise avérée dans de nombreux domaines techniques.

Ainsi, les accords de coopération militaire avaient pour objectif de répondre non seulement aux questions de soutien sécuritaire à ces jeunes États, mais aussi aux besoins d'assistance technique, en mettant en œuvre une politique d'aide militaire<sup>14</sup>.

Au regard du cursus de formation des premiers chefs militaires africains, nous pouvons sans risque de nous tromper, affirmer qu'ils ont reçu une excellente formation, particulièrement ceux appartenant aux anciennes colonies françaises. Mais être bien formé est une chose et s'affirmer dans la vie active en est une autre. Alors que pouvons-nous retenir de ces premiers chefs militaires qui exercèrent des responsabilités après leur formation initiale sans détenir une grande expérience pour beaucoup d'entre eux?

## **II. LE RÔLE JOUÉ PAR LES PREMIERS CHEFS MILITAIRES AFRICAINS**

---

<sup>14</sup> **Bangoura Dominique**, *Les armées africaines (1960-1990)*, notes africaines, asiatiques et caraïbes, avril 1992, 190 p, p. 26.

Les missions dévolues aux armées ont toujours été clairement définies dans les lois fondamentales respectives de chaque État. Mais pour le cas des pays africains, au lendemain de leur acquisition de la souveraineté nationale, les militaires avaient pour diverses raisons par moment été employés dans les missions autres que celles de défense. Ainsi, pour faire face aux déficits en personnels bien formés et pour palier à l'insuffisance des personnels dans l'administration civile. Les cadres militaires sortis des écoles militaires occidentales et africaines, pouvaient se voir confier des responsabilités autres que celles que pouvait leur conférer le statut de militaire. En plus des missions auxquelles destinait leur statut de militaire. Les premiers chefs militaires africains ont donc en plus des rôles que leur prédestinait le statut de militaire, aussi joué d'autres rôles.

En effet, au lendemain de la constitution des armées africaines, les missions dédiées aux militaires ne souffraient d'aucune ambiguïté au sein de l'État. En outre ces missions étaient bien encadrées par le fait de la présence dans les rangs des armées africaines, des militaires français de l'assistance militaire technique, servant de conseiller militaire. Mais cet idéal avait été très vite rompu et les armées africaines s'étaient caractérisées par des situations diverses. Diversité du fait de l'intéressement des premiers chefs militaires à la politique dans bon nombre de pays et également par les missions et fonctions qui leur étaient attribuées par les dirigeants politiques d'une part. Diversité également dans les moyens dont les chefs militaires bénéficiaient, selon que le pouvoir décelait ou non des menaces contre lui-même ou contre l'Etat d'autre part. Diversité enfin dans leurs relations avec les pouvoirs politiques, qu'il soit civil ou militaire.

Les premiers chefs militaires africains ont donc servi leurs États respectifs à plusieurs niveaux et à des fonctions diverses. Mais avant d'aborder tous les autres aspects du rôle joué par ces premiers chefs militaires, nous allons commencer par faire référence au phénomène spectaculaire des coups d'États en Afrique. En effet, le contexte post-indépendances en Afrique a constitué un terrain propice aux coups d'État par le biais d'un certain nombre de revendications.

Au regard de la nécessité d'un besoin de rigueur dans la gestion administrative des jeunes États africains, l'armée pouvait apparaître comme la meilleure des alternatives. Mais la question de l'ingérence des militaires dans la politique n'a cessé de se poser. L'analyse que nous faisons par le biais de ce travail de recherche va nous permettre de comprendre les réelles motivations de l'intéressement des premiers chefs militaires africains aux questions politiques dans leurs pays respectifs.

## **21. Le bilan des coups d'État avant l'aire démocratique « de 1960 à 1989 ».**

Certes, les vétérans nationalistes africains, étaient restés à l'écart du processus de la décolonisation et le discours social de l'indépendance ignorait le rôle social de la force armée. Mais bien que cela, il était tout de même difficile de prévoir que les jeunes États africains puissent être touchés par le militarisme de manière endémique. Les statistiques nous montrent qu'entre 1960 et la fin des années 1980,

environ 40 % des régimes politiques en Afrique avaient une origine militaire<sup>15</sup>. Ce pourcentage fait apparaître que l'Afrique demeure depuis les indépendances, dans un premier temps hostile au concept de démocratie, bien que les constitutions des différents pays fassent toujours référence à cette notion. Depuis lors, ce processus s'est accéléré au point d'affecté pratiquement tout l'ensemble du continent africain<sup>16</sup>.

En revanche, une ambition aussi grande et presque généralisée pour la politique, de la part des chefs militaires africains devait nécessairement avoir des réelles motivations.

## **22. Les motivations des coups d'États**

Le recours à l'alternance par la violence est bien sur non démocratique, mais cette manière de procéder est peut être la conséquence de l'existence d'un certain nombre de facteurs motivants.

Il ressort que les forces armées africaines dès leur constitution, ont été très vite atteintes par une forme de malaise résultant de plusieurs facteurs. Ce malaise a très vite évolué face aux difficultés devant lesquelles ces armées se sont retrouvées, d'où la naissance de la révolte des armées d'un bon nombre des pays africains.

Les motivations des militaires africains pour prendre le pouvoir par les armes, ont à ce jour suscité une littérature importante et parfois même redondante chez des nombreux observateurs du continent africain. Les approches relatives à ces problématiques peuvent être classées en deux groupes distincts mais proche l'un de l'autre.

En première approche l'analyse de ces questions est d'ordre institutionnel. Elle nous amène à comprendre les principales raisons de l'implication des militaires dans les problèmes politiques de l'Afrique ainsi que l'appréciation alarmiste du fonctionnement des États au lendemain des indépendances Il faut également tenir compte de leurs idées expansionnistes des missions militaires et de la sécurité sans oublier la fragilité au plan structurel de ces armées africaines ; fragilité motivées par les modes de recrutement et par la composition sociale et ethnoculturelle. Ce sont ces facteurs qui ont souvent suscité les questions de militarisation en Afrique.

La seconde approche, quant à elle, fait appel à des mobiles externes du phénomène des coups d'État en Afrique. En effet, aux problèmes de fragmentations sociales évoqués dans la première approche, vient s'ajouter le jeu des influences et des interventions néocoloniales ou encore l'effet domino induit par les imitations Trans territoriales. Cette approche apparaît complémentaire de la première.

## **221. Les facteurs internes des coups d'État**

---

<sup>15</sup> Annexe des coups d'États en Afrique francophone des indépendances à l'avènement de la démocratie multipartite.

<sup>16</sup> **Michel L. Martin**, *le soldat africain et le pouvoir*, presse de l'institut d'études politiques de Toulouse, 1<sup>er</sup> trimestre 1990, 228p., p. 4.

Comme pendant les phases qui ont précédées l'accession à la souveraineté nationale, les armées africaines au cours des périodes de construction étatique se sont senties marginalisées par les pouvoirs politiques, même dans les domaines relevant de leurs activités propres. Elles n'étaient que très peu associées dans les programmes de développement et de construction nationale, sauf à titre de substitut au génie civil dans les grands travaux publics ou en tant qu'agence de socialisation et d'intégration par le biais du service militaire<sup>17</sup>. Les objectifs prioritaires de développement que les hommes politiques se fixaient, plaçaient la défense nationale dans un rôle accessoire. Du fait que le risque de conflit sur le continent était faible, mais aussi parce que les gouvernants s'en étaient remis aux anciennes puissances de tutelle pour tout ce qui concernait la sécurité extérieure et, dans une certaine mesure, l'ordre intérieur, dont le maintien était jugé pertinent pour leur propre sécurité<sup>18</sup>. Les armées africaines ne jouaient donc qu'un rôle de premier relais en cas de crise. Elles devaient donc se limiter aux opérations de faible intensité. Les armées se trouvaient plutôt très impliquées dans les missions paramilitaires ou policières. Notamment, quand les leaders politiques se trouvaient face une perte de légitimité aux yeux du peuple, ils avaient recours à la force pour asseoir leur autorité. Mais en faisant asseoir leur autorité par la coercition, cela soulevait la question de la légitimité de ceux à qui cette mission était confiée.

Ainsi, le sentiment de frustration né de cette confusion des rôles a contribué à développer un malaise. Bien que ce malaise ne soit pas une cause directe qui aurait affecté les militaires et contribué à leur radicalisation, elle favorisa néanmoins la dégradation des relations avec les pouvoirs politiques.

En revanche, l'utilisation de l'armée dans des fonctions de maintien de l'ordre, fit prendre conscience aux militaires non seulement que l'autorité du régime était en défaut, mais également que sa survie ne dépendait plus que d'eux<sup>19</sup>.

Par ailleurs, conscient du risque d'exaspération des militaires, dans leur exécution des tâches paramilitaires et politiques, la plupart des gouvernants en Afrique ont cherché à diviser l'exercice de la violence armée entre plusieurs organisations, afin que leur autorité ne soit pas contestée par ceux qui sont chargés de la défendre. Ils mirent alors sur pied des organisations paramilitaires, avec du personnel généralement recruté parmi les éléments les plus loyaux et dirigés par des inconditionnels du régime<sup>20</sup>. Toutefois, cette adaptation n'a pas pour autant placé les autorités civiles à l'abri des revendications des militaires. Elle a plutôt contribué à accroître les tensions et d'avantage développé le ressentiment des militaires pour les différents régimes politiques. Car cela fut considéré par les militaires comme une

---

<sup>17</sup> **Michel L. Martin**, *Le soldat africain et le pouvoir*, presse de l'institut d'études politiques de Toulouse, 1<sup>er</sup> trimestre 1990, 228p. p. 20.

<sup>18</sup> **Michel L. Martin**, *Le soldat africain et le pouvoir*, presse de l'institut d'études politiques de Toulouse, 1<sup>er</sup> trimestre 1990, 228p. *Ibid.* 21.

<sup>19</sup> **Michel L. Martin**, *Le soldat africain et le pouvoir*, presse de l'institut d'études politiques de Toulouse, 1<sup>er</sup> trimestre 1990, 228p. *Ibid.* 51.

<sup>20</sup> *Idem*

atteinte au statut de leur corporation. C'est sans doute l'une des principales causes ayant à une certaine époque créé un malaise au sein des armées africaines.

De plus, dans cette volonté de création de milices politiques, les dirigeants politiques visaient essentiellement à séparer leurs armées de la contestation socio-politique nationale, dans le but d'éviter que ces armées prennent part ou ne pèsent sur la dynamique du mouvement dans un sens opposé. Aussi, toujours dans le but de contrôler et affaiblir les armées, il leur était souvent retiré le monopole de la détention des moyens militaires tout en les redistribuant aux milices favorables aux gouvernants.

Lesdites milices jouissaient des privilèges matériels importants et tout ceci au mépris des armées nationales. Pendant longtemps, leurs budgets n'apparaissaient pas sur les documents officiels et n'étaient pas soumis aux contrôles divers imposés aux autres administrations. Cette sollicitude à l'endroit de ces forces politiques pouvait faire penser à une forme d'isolement des armées régulières sinon à leur remplacement. Ce climat malsain aux allures de marginalisation des armées régulières, régnait dans de nombreux pays d'Afrique. Les interférences des gouvernants dans les affaires militaires devenaient inacceptables pour les différents commandements militaires. Les affectations, les radiations arbitraires des officiers jugés gênant pour le pouvoir, ou les nominations voire les promotions des personnes inféodées au pouvoir, étaient devenues régulières. Toutes ces pratiques exaspéraient de plus en plus les militaires et contribuaient à une forme de radicalisation.

Ainsi, face à la marginalisation par les pouvoirs publics et aux revendications corporatistes, il apparaît clairement que les armées africaines ont très vite vécu des situations de crises au lendemain des indépendances. Cette situation a conduit à caricaturer l'institution militaire africaine, comme étant des armées de « putschistes ».

Bien que l'Afrique Noire fût au lendemain des indépendances jugée comme partie du continent à l'abri de la dérive autoritaire, rapidement elle est devenue l'espace de prédilection des gouvernements militaires. Les statistiques montrent que jusqu'à 1989, plus de deux tiers des manifestations de violences politiques postcoloniales que l'Afrique aura connu, ont eu lieu en Afrique subsaharienne. Une étude statistique bien menée montre que l'Afrique francophone apparaît comme une zone d'hégémonie de coup de force par excellence. Cette même étude démontre que cinquante-neuf pour cent des coups d'État réussis se sont produits en Afrique francophone. Contre quarante pour cent en Afrique anglophone<sup>21</sup>. *Sur un total environ d'une cinquantaine de coups d'État dans la période allant de 1960 à 1972, plus d'une trentaine s'étaient produits dans ladite région. Le Zaïre, le Togo, le Dahomey (Benin), le Gabon en sont les premiers au début des années soixante. Suivi au cours de la même décennie du Centrafrique, de la Haute-Volta (Burkina-*

---

<sup>21</sup> **Michel L. Martin**, *le soldat africain et le pouvoir*, presse de l'institut d'études politiques de Toulouse, 1<sup>er</sup> trimestre 1990, 228p. P. 160.

*Faso), du Burundi, du Zaïre, du Congo, du Mali et de Madagascar, du Niger et du Tchad en 1974 et 1975. À cette période seul, le Sénégal, le Cameroun, et la Côte d'Ivoire n'avaient pas encore connu des coups d'État et étaient donc les seuls à être dirigés par leurs élites civils<sup>22</sup>.*

C'est donc à cause de ce sentiment d'appropriation institutionnelle du militaire par les régimes politiques et des revendications pour des intérêts personnels, le tout associé au climat dégradé, né de l'utilisation de l'armée pour les opérations de maintien de l'ordre et de sécurité intérieure, que l'armée a commencé à se radicaliser face aux différents régimes en Afrique. Prenant pour cause fondamentale l'échec justifié ou non des régimes civils de l'époque, sur les aspects de développement économique des différents États du continent.

## **222. Les facteurs externes des coups d'État**

En revanche, nous ne pouvons limiter notre analyse à cette première approche qui n'aborde que les motivations internes des putschistes et qui ne présente qu'un aspect à la fois accusateur et caricatural des armées africaines. Alors que les mobiles d'un bon nombre de ces fameux coups d'État étaient suscités par des acteurs extérieurs de l'armée. Ne pas en parler serait manqué d'objectivité. Car, le coup d'État, certes était un moyen pour les Africains de réguler la politique de leurs jeunes États prétendus indépendants de droit. Mais la plupart du temps, les instigateurs étaient les pays impérialistes occidentaux, principalement les anciennes puissances coloniales. La volonté politique de ces anciennes puissances coloniales de garder le contrôle de leurs ex-colonies était le facteur principal qui pendant des nombreuses années, a toujours motivé leur influence sur le choix des personnes devant exercer les fonctions de président de la république. Lorsque le peuple ne faisait pas la volonté de ces anciennes puissances, il fallait alors trouver les voies et moyens pour destituer celui qui avait été choisi par ce peuple.

La France n'a pas été moins impliquée que les autres États occidentaux. En effet, sur les soixante-sept coups d'État dénombrés en Afrique entre 1960 et 1989, quarante-cinq, soit une moyenne de 7 sur 10, ont eu lieu dans les pays dit du « Pré Carré » français. Or, presque tous ces États ont signé des accords militaires avec la France et de plus, nombreux sont parmi eux, ceux qui accueillait des bases militaires françaises sensées les défendre des agressions armées.

Il y a alors eu une forme de reprise en main par les anciennes puissances coloniales. Ce laisser faire voulu et quelquefois soutenu, a fait penser que les anciennes puissances coloniales ont pendant des nombreuses années après les indépendances africaines, continué à administrer dans l'ombre leurs anciennes colonies. L'influence des pays Occidentaux à peine voilée sur ces jeunes États, était telle que la gestion de ces ex-colonies était orientée. Le choix des chefs d'État était généralement guidé et soutenu par lesdites anciennes puissances coloniales, dans le but de garantir et sécuriser leurs intérêts économiques.

---

<sup>22</sup> **Michel L. Martin**, *le soldat africain et le pouvoir*, presse de l'institut d'études politiques de Toulouse, 1<sup>er</sup> trimestre 1990, 228p. P. 163.

Nous pouvons illustrer ce constat de nombreux Africains, en prenant pour exemple parmi tant d'autres, le coup d'État contre le père de l'indépendance du Togo Sylvanus Olympio, dans la nuit du 12 au 13 janvier 1963. Relaté aujourd'hui par de nombreux auteurs, dont le français Jacques Foccart, la lecture de la chronologie de ce coup d'État, nous amène à comprendre ce qu'était le niveau d'implication et les différents modes d'actions employés par les Occidentaux dans les nombreux putschs en Afrique.

Au Togo avant les indépendances, l'armée française recrutait les volontaires, généralement ceux du nord pour qui l'armée représentait une possibilité de promotion sociale. En 1960, ces militaires togolais, ayant servi à l'extérieur, rentrèrent dans leur pays, comme partout ailleurs. Or le président Sylvanus Olympio, sudiste et tenu à l'écart par la France, refusait de les intégrer dans l'armée togolaise. Mécontents, ces hommes qui ne n'étaient pourtant qu'une vingtaine, décidèrent d'organiser un coup d'État<sup>23</sup>.

Par ailleurs, Olympio inspirait d'autant plus de méfiance à la France qu'il était réputé insaisissable. Foccart déclare dans son livre *Foccart parle* que **Sylvanus Olympio n'était pas un de nos amis. Avec lui, mes relations n'ont jamais été cordiales comme celles que j'entretenais avec Nicolas Grunitzky, qui devait lui succéder**<sup>24</sup>.

*C'est alors que Etienne Gnassingbé Eyadema fut coopté par le commandant Georges Maïtrier, un gendarme français qui faisait office de conseiller militaire auprès du chef de l'Etat togolais, pas. L'officier français était à la recherche de tueurs à gages pour assassiner le président Sylvanus Olympio. Désœuvré et sans état d'âme, le sergent Etienne Gnassingbé Eyadema accepta la besogne. C'est ainsi que le Sergent Etienne Gnassingbé Eyadema se trouva mêlé au premier putsch réalisé en Afrique après la décolonisation, le 13 janvier 1963*<sup>25</sup>. Dans une longue étude, François Xavier Verschave<sup>26</sup> avait démontré pourquoi et comment la France s'était impliquée dans ce coup d'Etat, en montrant du doigt le rôle joué par Henri Mazoyer, alors ambassadeur de France à Lomé<sup>27</sup>.

### 23. Que retenir du bilan des putschistes à la tête de leurs États respectifs?

Un politicien est celui qui sait négocier, transiger ou temporiser, alors que le militaire donne des ordres ou obéit aux ordres. De ce fait, les militaires africains souvent une fois arrivés au pouvoir, rétablissaient certes l'ordre dans le pays, mais non par les méthodes de résolution sociale, plutôt par une dépolitisation du système, en exigeant

---

<sup>23</sup> Bangoura Dominique, *les armées africaines (1960-1990)*, notes africaines, asiatiques et caraïbes, avril 1992, P. 146.

<sup>24</sup> M'ZALI Abderrahmane. à la page 44 de son livre sur la coopération franco-africaine en matière de défense, renvoi vers le livre de Foccart Jacques : *Foccart parle*. Entretien avec Philippe Gaillard, Volume I, Fayard, Paris 1995, P. 272.

<sup>25</sup> Idem

<sup>26</sup> Verschave François-Xavier, économiste de formation, connu principalement par ses prises de position concernant les relations franco-africaines.

<sup>27</sup> M'ZALI Abderrahmane. *Ital.*, L'Harmattan 2010, P. 44.

l'obéissance de la part des citoyens. De ce fait, il ne pouvait y avoir de relation de cause à effet entre les pouvoirs militaires et le développement des États au sein desquels les militaires avaient pris le pouvoir. Sans oublier le fait que le développement économique et social d'un pays impose un minimum de souplesse et de créativité. De nombreux chefs d'État militaires ont connu cette incompatibilité entre leur organisation militaire très hiérarchisée et rigide et la conduite de la politiques gouvernementale d'un État. Ainsi, la gestion du pouvoir par les militaires en Afrique ne s'est pas fait sans difficulté. D'abord, le pouvoir par les militaires a connu des nombreuses dissensions touchant l'institution militaire de l'intérieur : les conflits de générations et de formation, les conflits d'origines sociales et ethniques, les conflits idéologiques et politiques, ont en quelque sorte ruiné l'institution militaire et conduit dans certains cas à des formes de rebellions.

Pourtant, l'armée étant une institution organisée, hiérarchisée et disciplinée, les chefs militaires au pouvoir auraient pu susciter des effets positifs pour l'armée et pour l'État, en s'appuyant sur les principes de rigueur et de discipline qui régissent l'institution militaire. Et par conséquent, malgré les politiques d'austérité que l'Afrique connaît depuis très longtemps, favoriser de meilleures politiques de gestion. Au contraire, quelques officiers jouissant de la confiance du président de la République en échange de leur loyauté, ou pour leur appartenance ethnique, ont, dans des nombreux régimes militaires en Afrique, amassé des biens colossaux au détriment du partage équitable des revenus au niveau national<sup>28</sup>.

*Les régimes militaires en Afrique, ont failli aux objectifs qui ont motivé leur prise de pouvoir. En effet, tout comme les populations civiles, les militaires ont eux aussi souvent rencontré les mêmes difficultés quotidiennes pour se nourrir, se vêtir, se loger, se déplacer, de manière générale subvenir aux besoins de leurs familles. Les dirigeants militaires portent donc la responsabilité d'avoir obstinément exercé le pouvoir, alors qu'ils n'étaient ni préparés, ni destinés, ni démocratiquement mandatés. Ainsi, de l'avis de nombreux analystes et observateurs africains, il en ressort ce qui suit.*

**Au plan politique :** *les chefs d'États militaires ont commis les mêmes erreurs que leurs prédécesseurs civils en détenant tous les pouvoirs, en les personnalisant à l'extrême, en bafouant les libertés publiques, en empêchant le pluralisme et la démocratie. Il en résulte un pouvoir autoritaire et corrompu, plongeant les États africains dans une paralysie généralisée car tout problème aussi minime ou aussi important pouvait-il être relevait du chef de l'État. Ce dernier ne pouvant tout traiter ; se contentait souvent de prendre des mesures partielles et de surmonter les contradictions internes.*

**Au plan militaire :** *contrairement à toute logique qui voudrait que les chefs d'État militaires aient fait bénéficier les armées de leur présence à la tête de leur État, les armées africaines ne sont plutôt jamais sorties grandies de cette expérience. La*

---

<sup>28</sup> **Bangoura Dominique**, *les armées africaines (1960-1990)*, notes africaines, asiatiques et caraïbes, avril 1992, P. 163.

*défense a connu le même sort que les secteurs économiques et sociaux. Cette défense se trouvant considérablement dévalorisée et amoindrie.*

Ce bilan très peu élogieux, fait clairement apparaître les échecs des régimes militaires en Afrique. Ceux-là, qui étaient perçus comme des rédempteurs au début des années 70, ont plutôt contribué à la détérioration de l'image du militaire africain auprès des populations. Même si en revanche, les civils pourtant mieux préparés aux fonctions civiles, ne revendiquent pas un héritage plus élogieux.

Par contre, bien que cette image dégradante des coups d'État organisés par les premiers chefs militaires africains, demeure une tache indélébile pour l'image de l'Afrique aujourd'hui, il est tout de même important de constater que les premiers chefs militaires n'ont pas été que des putschistes. Nombreux ont dignement servi leur pays, tant dans l'armée que dans l'administration civile.

#### **24. Les premiers chefs militaires Africains n'ont pas été que des putschistes.**

L'image véhiculée par les coups d'État militaires en Afrique a certes, discrédité les armées africaines, Mais au regard des statistiques, il apparaît clairement que ces prises de pouvoir par les armes au lendemain des indépendances, n'étaient que l'œuvre d'une minorité agissante. Pour s'en convaincre, prenons pour échantillon représentatif des premiers chefs militaires Africains, les officiers sortis de l'EFORTOM. Nous remarquons que seuls treize (13) sur les deux cent cinquante (250) formés au sein de cette école, ont fait des coups d'État<sup>29</sup>. C'est donc dire, que même si ce phénomène a eu un effet « boule de neige » au fil des années, il n'en demeure pas moins que nombreux sont les chefs militaires qui ont servi dignement et à des niveaux de responsabilité diverses leur pays respectifs.

En effet, au regard des nécessités de développement des jeunes États africains d'une part et de l'insuffisance en ressources humaines qualifiées, aptes à piloter les programmes de développement d'autre part, les premiers chefs militaires africains, qui faisaient partie de la jeune classe dirigeante des jeunes États, se sont vus associés à l'édification de leur pays respectif. Même si dans bon nombre de pays, une certaine méfiance régnait à l'endroit des militaires, ces premiers chefs militaires ont tout de même apporté à différent niveau de l'échelle de la société leur contribution au développement. Et quelquefois par des opérations n'ayant aucun lien avec les missions de défense. Ceci en assumant les diverses responsabilités individuelles que les gouvernants pouvaient leur confier, ou alors de manière collective, à la tête de leurs armées en s'investissant dans les tâches qui devaient contribuer au développement de leur pays respectif. Ainsi, de nombreux États n'hésitaient pas à faire recours à l'armée pour accomplir, dans les secteurs diversement variés tels que la construction de routes, de ponts, de barrages, la lutte contre les fléaux naturels, l'enseignement civique, social ou sanitaire dans les campagnes<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> Cf annexe 1

<sup>30</sup> **Bangoura Dominique**, *Les armées africaines (1960-1990)*, notes africaines, asiatiques et caraïbes, avril 1992, P. 44.

Ainsi, bien que le devoir premier d'une armée nationale soit la défense de l'intégrité territoriale en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes de menaces, les armées africaines ont en marge de cette mission régaliennne et sans être particulièrement préparées à certaines activités, pris part de manière active au développement de leurs pays. Ces armées ont par moment joué des rôles non moins importants et les chefs militaires ont même souvent été associées aux activités politiques. Bien attendu, nous faisons référence ici aux chefs militaires nommés à des fonctions politiques par des gouvernements légalistes et non aux chefs militaires qui ont fait la politique en treillis. Cette précision a toute son importance, du fait qu'elle permet de distinguer les chefs militaires qui ont participé à l'édification de leur pays respectif par des voies légales de ceux qui sont arrivés au pouvoir par la force armée.

D'aucuns seront tentés de se demander par quel mécanisme un chef militaire peut assumer les fonctions politiques de manière légale ? En règle générale dans les pays africains et bien d'autres, le chef de l'État est détenteur de la fonction de chef suprême des armées. De ce fait, il existe depuis les indépendances en Afrique un lien de subordination du militaire envers le pouvoir exécutif. Et c'est à ce titre, que le président de la république, sur proposition d'un membre du gouvernement ou d'un responsable d'une haute institution, peut nommer à des fonctions politiques les chefs militaires. Soit parce que le chef militaire est détenteur de la compétence recherchée dans une institution donnée autre que militaire ou alors pour résoudre les questions d'équilibre géopolitique. Car ces équilibres géopolitiques ont souvent été le socle de la stabilité politique dans des nombreux pays d'Afrique. En attestent les expériences du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon et du Sénégal qui n'ont certes pas connu de régime militaire depuis les indépendances, mais où les chefs militaires ont souvent occupé des hautes fonctions dans les administrations civiles.

Aussi, les diversités culturelles, religieuses et ethniques des nombreux pays d'Afrique peuvent nous permettre de comprendre l'intérêt d'associer de manière légitime les militaires à la gestion du pays, sans restriction. D'où la présence des chefs militaires à différents postes de responsabilités tant politiques que dans l'administration civile. Prenons l'exemple du Gabon, pays dont je suis originaire. Ce pays de l'Afrique central est l'un des rares du continent qui n'a pas connu de graves crises politiques. Cette stabilité est due à la participation de toutes les couches de la société à la gestion du pays, y compris les chefs militaires. Dans le souci d'avoir toutes les régions, toutes les ethnies représenté au plus haut niveau de l'Etat, le Gabon s'est retrouvé à une certaine époque avec un nombre d'officiers généraux dépassant largement les standards internationaux d'une armée. Parce que pour permettre au pouvoir d'avoir un interlocuteur pouvant jouer le rôle d'intermédiaire dans une région ou dans un groupe ethnique, dans des zones ne disposant pas de hauts cadres civils, les militaires étaient promus et nommés à des hautes fonctions. Ainsi, avons-nous eu en toute légitimité des chefs militaires nommés à des fonctions telles que Ministre, diplomate et bien autres. Ils ont souvent assumé dignement ces différentes fonctions.

De plus, dans une Afrique où de nombreux pays sont multiculturels et multiethniques, l'armée en tant que garant de la souveraineté nationale, et par le biais de ses premiers chefs se devait de jouer un rôle de fédérateur, par conséquent l'armée a assumé plusieurs fonctions dans le cadre de l'intégrité nationale.

Ainsi :

**La fonction d'intégration** : consistait essentiellement à tenir compte de l'équilibre ethnique dans les recrutements de façon à unifier toutes les forces au service de l'État. En réalité l'application de cette fonction n'a pas souvent été facile, elle a toujours connu des réalités peu conformes à cause des considérations contraires à celle qu'impose une organisation militaire. Une armée nationale se doit d'être unie, fédératrice et homogène. Mais les règles non écrites en vigueur dans beaucoup de pays africains, permettant de favoriser principalement l'ethnie dirigeante et les personnes acquises à la cause des dirigeants n'a pas souvent favorisé l'union des militaires. Rendant ainsi, difficile pour les chefs militaires la gestion des hommes.

**La fonction politique** : consistait à préserver l'État en détournant l'armée de ses missions régaliennes. En lui imposant de soutenir la personnalisation du pouvoir et de garantir l'autorité des responsables politiques, en faisant de l'armée nationale une institution protectrice des régimes politiques, qui défendent l'idéologie choisie par le régime. Malgré cette dérive, nombreux sont les chefs militaires qui ont gardé leur loyauté jusqu'à la fin de leur carrière, sans avoir la tentation de devenir putschiste.

**La fonction économique** : par contre, était principalement exercée par les militaires dans le cadre de l'exécution par l'armée des tâches extramilitaires.

De tout ceci, il ressort que le continent africain, bien que marqué par la prise du pouvoir par les armes, a connu de nombreux chefs militaires dignes qui ont servi leur pays avec loyauté à des niveaux divers et variés de responsabilités. Tant dans l'armée que dans les institutions civiles.

## CONCLUSION

En somme, avec l'accession à l'indépendance, les pays de l'Afrique et Madagascar, devaient assumer leurs responsabilités au plan politique, économique, social, culturel mais aussi sécuritaire. Pour y parvenir, il fallait au préalable disposer d'un certain nombre de prérequis. L'acquisition de ces prérequis passait inévitablement par la formation. Fort du besoin de rendre autonome ces futurs États embryonnaires et leurs armées en gestation, et aussi de leur permettre de s'approprier les questions sécuritaires, la France, avec son statut d'ancienne puissance coloniale, avait pensé bien avant les indépendances à l'importance que revêtait la formation des futurs chefs militaires. Tenant à parfaire son œuvre de décolonisation et ne pouvant envisager de garder dans les pays indépendants et souverains de nombreux cadres français destinés à encadrer, voire administrer ces jeunes États, la France décida de les aider par la formation à large échelle de leurs futurs chefs militaires. Ainsi, les armées africaines seraient créées avec des personnels bien formés. Sachant que

ces armées africaines apparaissaient comme des éléments indispensables à la sauvegarde de ces jeunes États. D'où la volonté des autorités françaises de donner le maximum d'outils nécessaires au bon fonctionnement de ces différentes armées. Cette volonté de la mère patrie d'accompagner ses anciennes colonies était au regard des échéances devenue un impératif.

Grâce à cette clairvoyance, aux lendemains des indépendances, lorsque les armées nationales africaines et malgaches sont créées à partir de janvier 1960, les premiers chefs militaires des armées africaines sont des officiers et sous-officiers africains qui ont été formés par la France et pour la France d'abord : certes, ces premiers officiers et sous-officiers sont des Africains que l'armée française comptait dans ses rangs et que la France avait décidé de transférer dans leurs pays d'origine.

Pensée avant les indépendances, la volonté d'accompagner l'Afrique dans la constitution de ses armées, conduisit à la France à augmenter le volume des militaires africains à former.

Ainsi, grâce à la politique de formation des militaires mise en œuvre par la France, les États africains disposeront d'armées formées par des militaires nationaux et non pas de mercenaires ou d'un équivalent d'une « légion étrangère ».

Ce premier transfert de cadres formés devait être complété au fur et à mesure des années. Pour ce faire, en plus des écoles françaises, plusieurs autres écoles de formation militaire furent ouvertes en Afrique. Cela permit non seulement d'accroître les structures de formation et de former un plus grand nombre d'Africains, mais aussi de mieux satisfaire les besoins spécifiques et de rendre les États africains moins dépendants de l'extérieur. Ce fut également un élément fondamental pour permettre de familiariser les hommes de plusieurs pays voisins à des méthodes et techniques communes, dans le cadre de la défense sous régionale lorsqu'elle fut mise en place. Ces différentes écoles ouvertes en Afrique étaient aussi gérées par des cadres français. La qualité de formation dispensée dans ces écoles n'était pas moins ambitieuse que celle dispensée dans les écoles de la métropole. Toutes ces écoles africaines ont acquis une excellente réputation et la formation dispensée ne souffrait d'aucun complexe. La France, par ces efforts de formation offrait aux armées africaines des personnels bien formés. Et les gouvernements africains et malgaches avaient parfaitement conscience que ces officiers et sous-officiers issus des écoles militaires africaines soutenues par la France, étaient valeureux et que leurs pays respectifs pouvaient compter sur eux dans la consolidation de leur nouveau statut de pays indépendants.

En revanche, en l'absence de témoins vivants pour nous confirmer certaines hypothèses, nous sommes tenté d'affirmer, que le label de qualité attribué aux premiers chefs militaires africains, eu égard à la bonne qualité de leur formation, avait conduit à des dérives. En effet, bon nombre de dirigeants africains allaient pallier l'absence de cadres civils dans ces jeunes États, en confiant des responsabilités autres que militaires à ces brillants soldats. Et faute de ressources humaines suffisantes et hormis leurs missions de défense, ces premiers chefs militaires étaient considérés comme fonctionnaires de l'État. Et à ce titre, ils pouvaient donc être nommés à des responsabilités autres que militaires, pour

répondre aux nécessités du pays. Ainsi, ils pouvaient exercer un certain nombre de fonctions, à la fois au plan politique, économique et social. Nous pensons que cette utilisation de l'armée hors de ses missions régaliennes et conventionnelles, a fait naître une forme de confusion, voire de dispersion dans les esprits de nombreux chefs militaires africains de l'époque. Il apparaît donc clairement que le fait d'associer les militaires à la gestion de l'État dans le contexte de la recrudescence des crises socio-politiques qui ont émaillé la vie des jeunes États indépendants du continent d'une part et le fait d'employer l'armée dans les missions de sécurité intérieure tout en la fragilisant par la création des milices politiques d'autre part, a contribué à la destitution des tenants du pouvoir civil par les militaires.

Mais, après tant de coups d'État en Afrique, nous constatons que le comportement des militaires au pouvoir ne se distinguait presque pas de celui des civils. En effet, les facteurs motivant des coups d'État, à savoir les crises socio-politiques et économiques, ont toujours perduré après ces coups d'État. Paradoxalement, même l'institution militaire dont ils étaient issus, a toujours été laissée pour compte sous leur règne. Les armées africaines manquent toujours de logistique et d'entraînement, constat avéré depuis quelques décennies. Les armées occidentales y voient une cause de leur faiblesse opérationnelle. Dès lors, les armées africaines se trouvent très amoindries et dévalorisées, tant aux yeux des principaux acteurs militaires que civils. L'image du militaire rédempteur des indépendances s'est considérablement détériorée par la caricature laissée par les putschistes.

Ainsi donc, bien formés et bien entraînés dans l'armée française, une bonne partie des premiers chefs militaires africains semblent avoir provoqué néanmoins une perte des valeurs apprises dans les rangs de l'armée du colonisateur. Fort de l'analyse des critiques faites à l'endroit de ces armées africaines aujourd'hui sur la faiblesse de leurs capacités opérationnelles et logistiques d'une part, et sur leur absence de combativité face aux multiples menaces qui déstabilisent le continent africain d'autre part, nous voulons affirmer sans risque de nous tromper que l'emploi des premiers chefs militaires à des fonctions autres que militaires, a eu des effets néfastes : confusion des valeurs, ambition personnelle et oubli des motivations profondes qui fondent le métier des armes et donnent du sens au fait d'être du militaire.

Néanmoins, à la lecture des statistiques des premiers coups d'État perpétrés par les premiers chefs militaires, échantillonnés ici par ceux ayant été formés à l'EFORTOM, nous constatons avec grande satisfaction que c'est seulement 6% des militaires sortis de cette prestigieuse Ecole ont fait des coups d'État.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Ouvrages**

- AUGÉ A. GNANGUENON A. (dir.), *Les armées africaines et le pouvoir politique au sud du Sahara*, Les Champs de Mars, n°28, octobre 2015, 91 p.
- BAKONG Patrice E., *La politique militaire africaine de la France*, Paris, L'Harmattan, janvier 2014.
- BANGOURA D., *Les armées africaines, 1960-1990*, CHEAM, Paris, 1992.
- DUMOULIN André. *La France militaire et l'Afrique*. Éditions Complexe, 1997.
- FRANTIN Clara, (ENS de Lion). *Présence, aide et interventions militaires françaises au Tchad après l'indépendance 1958–1984*. Master 2 d'histoire moderne et contemporaine, École normale supérieure de Lyon, 2010.
- KIMBA I. (dir.), *Armée et politique au Niger*, CODESRIA, Sénégal, 2008, 300 p.
- MARTIN M.-L., *La Militarisation des systèmes politiques africains (1960-1972). Une tentative d'interprétation*, Sherbrooke (Canada), Naaman, 1976.
- MARTIN M.-L., *Le Soldat africain et le politique*, Toulouse, Presse de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1989.
- M'ZALY Abderrahmane, *La coopération Franco-africaine en matière de défense*, L'Harmattan, janvier 2012.

### **Articles**

- COURTIN C., BOKO F., « Les forces armées en Afrique francophone », Paris, note n°284, Fondation Jean-Jaurès, 27 octobre 2015 .

- « La France et les cadres africains et malgaches ; 1– les cadres avant l'indépendance », *Frères d'Armes* n°9, juin 1964.
- « La France et les cadres africains et malgaches ; 2 – les cadres depuis l'indépendance », *Frères d'Armes* n°10, août 1964.
- « La France et les cadres africains et malgaches ; 3 – de la gestion et du recrutement des cadres », *Frères d'Armes* n°13, février-mars 1965, juin 1964.
- « Propos sur la formation des officiers dans les forces armées africaines et malgaches », *Frères d'Armes* n°76, septembre-octobre 1975.
- « Que sont devenus les Camps du Sud-Est ? », *Frères d'Armes* n° 71, novembre-décembre 1974.
- RABENIRAINY J., « Les forces armées et les crises politiques (1972-2002) », *Politique africaine*, 2/2002, n°86, p. 86-102.
- SCHNEYDER P., « Les armées africaines », *Esprit*, n°9, septembre 1967, p. 300-319.
- THIRIOT C., « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n°1, 2008, p. 15-34.
- « Une grande École disparaît, l'EFORTOM », *Frères d'Armes* n° 16, août-septembre 1965.

### **Articles en ligne**

- « Quelle transmission du pouvoir militaire en Afrique » ? (Camille Evrard)  
<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporain-2010>.
- « Liste des coups d'Etat en Afrique »  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/liste\\_de\\_coups\\_d%27Etat](https://fr.wikipedia.org/wiki/liste_de_coups_d%27Etat)
- Les armées africaines face au défi démocratique 1960 – 1990  
[www.afrology.com/soc/armees\\_afrique.html](http://www.afrology.com/soc/armees_afrique.html)

### **Documentation du centre d'histoire et d'études des troupes d'outre-mer (CHETOM), Fréjus**

- Annuaire mémorial de l'EFORTOM.
- Notes diverses.

